#

* Date : 04-02-2010
* Langue : Français
* Section : Législation
* Source : Numac 2010703441
* Auteur :

Par jugement du 28 janvier 2010, le tribunal de commerce de Namur a déclaré, sur aveu, la faillite de M. Thys, Michaël Elie, né à Jambes le 10 juin 1969, domicilié ci-devant à 5537 Anhée, rue des Bruyères 14 et actuellement à Jambes, rue d'Enhaive 155, y exerçant une activité d'installateur en électricité, inscrit à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0690.408.782.

Le même jugement reporte à la date provisoire du 28 janvier 2010, l'époque de la cessation des paiements.

Juge-commissaire : M. Lienaert Van Lidth de Jeude, Jehan, juge consulaire.

Curateur : Me Brichart, Jean, chaussée de Nivelles 45, 5140 Sombreffe.

Les créanciers doivent produire leurs créances au greffe du tribunal de commerce, rue du Collège 37, à Namur, dans les trente jours.

Les personnes physiques, qui se sont constituées sûreté personnelle du failli, sont invitées à en faire déclaration au greffe conformément à l'article 72ter de la loi sur les faillites.

Le dépôt du premier procès-verbal de vérification des créances se fera au greffe du tribunal de commerce de Namur le 8 mars 2010, avant 16 heures, au deuxième étage.

Pour extrait conforme : le greffier en chef faisant fonction, (signé) A. Baye.